

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
 PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant révision de la situa-
 tion administrative de Monsieur MALONGA
 André Inspecteur d'Education Physique et
 Sportive de 1er échelon des cadres de la
 Catégorie A, Hiérarchie I des Services
 Sociaux (Jeunesse et Sports).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13.II.80 portant amendement de
 l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
 des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
 sur la solde des fonctionnaires ;

D.B :

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiéran-
 chisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
 ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
 62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
 nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la ca-
 tégorie A1 ;

D.C.F:

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la
 prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
 res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
 carrière et reclassements (notamment en son article 1er 2°) ;
 (/u le décret n° 74/454 du 17.12.74 modifiant le tableau
 hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse
 et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 18, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26.3
 63 fixant les statuts communs des cadres de l'Enseignement (Jeunes-
 se et Sports) ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
 çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
 échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République
 Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination
 des membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 80/650 du 27.12.80 portant déblocage
 des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n°
 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
 Ministres ;

(/u l'arrêté n° 6920/MIS-DMS-SAP du 26.10.76 portant
 promotion au titre de l'année 1975, des fonctionnaires des cadres
 des catégories A et B des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;

(/u le décret n° 81/151 du 26.3.81 portant promotion au titre
 de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A1 des
 Services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 78/118/MJS-SGFPT-DFP du 15.2.78 portant classement et nomination de certains fonctionnaires des cadres des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;
 (/u l'arrêté n° 10086/MCAS-SGS-DAAF du 5.12.78 portant promotion au titre de l'année 1977 des fonctionnaires des cadres des catégories A et B des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;
 (/u la lettre n° 00077/SGS-DAAF du 13.1.79 du Directeur des Affaires Administratives ;
 (/u la demande de l'intéressé en date du 8.1.79 ;

///) E C R E T E :

ARTICLE 1er : La situation administrative de Monsieur MALONGA André, Inspecteur d'Education Physique et Sportive de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sport) en service au Secrétariat Général aux Sports, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION

NOUVELLE SITUATION

CATEGORIE B, HIERARCHIE I :

CATEGORIE B, HIERARCHIE I :

Promu Professeur-Adjoint d'EPS de 5è échelon, indice 820 P/C du I.10.75 (Arrêté n° 6920/MIS-DNS-SAP du 26.10.76)

Promu Professeur-Adjoint d'EPS de 6è échelon, indice 860 P/C du I.10.77

CATEGORIE A, HIERARCHIE I :

CATEGORIE A, HIERARCHIE I :

Ayant satisfait aux Epreuves des Examens de sortie d'Inspectorat d'Education Physique et Sportive de l'Université Marien NGOUABI, est reclassé et nommé Inspecteur d'EPS de 1er échelon, indice 830 P/C du 3.10.77 date effective de reprise de service à l'Issue du stage ACC : Néant. (Décret n° 78/118/MJT-SGFPT-DFP du 15.2.78)

Ayant satisfait aux Epreuves des Examens de sortie d'Inspectorat d'Education Physique et Sportive de l'Université Marien NGOUABI, est reclassé et nommé Inspecteur d'EPS de 2è échelon indice 920 P/C du 3.10.77 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'Issue du Stage ACC : Néant.

CATEGORIE B, HIERARCHIE I :

Promu au 3è échelon de son grade indice 1010 P/C du 3.10.79.

Promu-Professeur-Adjoint d'EPS de 6è échelon indice 860 P/C du I.10.77 (Arrêté n° 10086/MCAS-DAAF du 5.12.78)

CATEGORIE A, HIERARCHIE I :

Promu, Inspecteur d'EPS de 2è échelon indice 920 P/C du 3.10.79 (Décret n° 81/151/MJS-DGS-DAAF du 26.3.81).-

Muse.

0.9

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 26 Mai 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement;

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

[Signature]
- G. OBA APCOUNG -

[Signature]
- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

[Signature]
- B. COMBE NAPSICNA -

[Signature]
- itini ossetoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP ... 3
- DB 3
- DCF 3
- MJS 3
- DGS 2
- DCSSIER 3
- INTERESSE ... 1
- SGCM/BC 2/21

[Signature]